



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 décembre 2020**

Date de convocation
03/12/2020

Nombre de Conseillers **municipaux :**

En exercice : 27
Présents : 24
Absents : 3
Absents représentés : 3
VOTANTS : 27

Secrétaire de séance :
M. Laurent HESSE

L'an deux mille vingt, le onze décembre à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle des fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, M. Laurent HESSE, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Valérie GOURITEN, et M. Sébastien DERACHE, Adjointes au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Pierrick GARNIER, M. Michel MEYER, Mme Brigitte BARDINA, M. Frank BERNARDI, M. Fabrice RIMBAUT, Mme Gaëlle DELAVET, Mme Karine NEIL, Mme Iléana EFRIM, M. Lucien CAILLOU, Mme Delphine MAZURE, Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, et Mme Sandrine GOUX, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Corinne TIQUET (pouvoir à Valérie GOURITEN),
Mme Annick LHOSTE (pouvoir à Catherine COME),
Mme Lélia STADLER (pouvoir à Eric CAVERS).

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité **M. Laurent HESSE** comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Approuvé à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020 ;

DELIBERATIONS

Par délibération n°2020-12-01 :

Approuvé à l'unanimité la décision modification n°1 du budget communal ;

Par délibération n°2020-12-02 :

Accepté à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrable antérieurs à 2016 ;

Par délibération n°2020-12-03 :

Autorisé à l'unanimité M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2020 ;

Par délibération n°2020-12-04 :

Approuvé à la majorité, par 24 voix pour et 3 abstentions, le recensement proposé et demande au Département de l'Essonne de bien vouloir modifier la carte du recensement des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire communal des secteurs identifiés à l'exception des parcelles OJ 0066, OJ 0068 et OJ 0069 ;

Par délibération n°2020-12-05 :

Décidé à la majorité, par 24 voix pour et 3 abstention :

- d'approuver la définition des zones de préemption, d'une superficie de 93,2 hectares, au titre des Espaces Naturels Sensibles telles qu'identifiées sur les plans cadastraux proposés,
- d'approuver la création d'un Périmètre Départemental d'Intervention Foncière (autour de la forêt de la Barre) tel qu'identifié sur les plans cadastraux proposés,
- de demander au Département de bien vouloir mettre à jour les zones de préemption dans le cadre de la loi sur les Espaces Naturels Sensibles telles qu'identifiées sur les plans cadastraux proposés,
- et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

Par délibération n°2020-12-06 :

Approuvé à l'unanimité l'avenant n° 2 à la convention partenariale du réseau Etampois tel que présenté et autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents y afférents ;

Par délibération n°2020-12-07 :

Approuvé à l'unanimité le renouvellement de la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le Maire et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents y afférents ;

Par délibération n°2020-12-08 :

Émis à la majorité, par 24 voix pour et 3 voix contre, un avis sur le principe de dérogation au repos dominical de la branche d'activité automobile pour les dimanches 17 janvier, 14 mars, 21 mars, 13 juin, 20 juin, 12 septembre, 19 septembre, 17 octobre, 24 octobre, 14 novembre, 21 novembre et 12 décembre 2021 ;

Par délibération n°2020-12-09 :

Pris acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2019 du SIARE ;

Par délibération n°2020-12-10 :

Approuvé à l'unanimité des votants (3 ne prennent pas part au vote) le règlement des commissions citoyennes tel que proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 22 heures 01.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 15 décembre 2020.

**Le Maire,
Bernard DIONNET.**

A blue circular official stamp of the commune of Morigny-Champigny is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'Mairie de Morigny-Champigny' and 'Essonne'.

Affiché le :